

## **L’anglicisme et l’intervention linguistique gouvernementale : étude de l’implantation terminologique en francophonie**

Minchai KIM

Université Paris-Sorbonne

EA 4080 « Linguistique et lexicographie latines et romanes »

minchai.kim@paris-sorbonne.fr

### **Résumé en français**

L’objectif de cet article est, tout d’abord, d’examiner les politiques d’aménagement lexical relatives aux anglicismes dans deux communautés linguistiques francophones, la France et le Québec, puis, de réfléchir sur l’intervention linguistique gouvernementale en mesurant l’implantation terminologique de deux anglicismes, *smartphone* et *hashtag*, dans un corpus journalistique de chacun de ces pays. Ce travail se propose de vérifier le degré d’implantation et de généralisation de ces termes dans la langue écrite des journalistes. De plus, l’étude de la variation du nombre d’occurrences permet d’une part, de mesurer au fil du temps l’impact des politiques d’aménagement terminologique mises en place par les deux gouvernements et, d’autre part, de prévoir les tendances à venir concernant l’utilisation de ces termes parmi les locuteurs français et québécois.

*Mot-clés* : anglicisme, aménagement lexical, implantation terminologique, France, Québec

### **Abstract in English**

The primary objective of this paper is to examine the lexical planning related to English loanwords in France and Quebec and to consider the governments’ language intervention by measuring the terminological implantation of two English loanwords *smartphone* and *hashtag* in a journalistic corpus. This work allows us to identify the degree of implantation and generalization of the variants of these two words in the written language. In addition, variations of usage over time show the effect of the lexical planning of the two governments.

*Keywords* : English loanword, lexical planning, terminological implantation, France, Québec

### **Introduction**

Après que la parution de *Parlez-vous français ?* (ÉTIEMBLE 1964) a éveillé l’intérêt des francophones sur l’anglicisme, ce dernier est devenu un véritable objet

d'étude dans le domaine de la linguistique. Si, jusque dans les années 1990, il existait de nombreuses recherches sur le sujet, notamment trois dictionnaires d'anglicismes (WARTBURG 1967, HÖFLER 1982 et REY-DEBOVE & GAGNON 1980), actuellement, l'anglicisme reste peu traité, la plupart des travaux se limitant aux études sur sa typologie (HUMBLEY 1990, MARESCHAL 1994).

Dans cet article<sup>44</sup>, nous proposons une première réflexion sur l'anglicisme d'un point de vue sociolinguistique. Aujourd'hui, de nouveaux anglicismes sont sans cesse introduits dans le lexique français ; de plus, la variation lexicale concernant ce phénomène diffère selon la communauté linguistique. Bien que les gouvernements de la France et du Québec proposent des équivalents français, s'appuyant sur des lois<sup>45</sup> dont le but est de promouvoir la langue française, ces tentatives<sup>46</sup> visant à remplacer des termes d'origine anglaise par des termes français ne produisent pas toujours le même résultat dans les pratiques langagières des deux communautés. En prenant en compte cette situation, nous posons les questions suivantes :

1) L'intervention linguistique des gouvernements français et québécois a-t-elle atteint ses objectifs ?

2) Aujourd'hui, dans quelle mesure les termes francisés proposés par ces gouvernements sont-ils implantés dans la langue écrite journalistique ?

Notre objectif est, tout d'abord, d'examiner les bases juridiques de l'aménagement lexical<sup>47</sup> dans ces deux pays francophones, puis de réfléchir sur l'intervention linguistique gouvernementale en mesurant l'implantation terminologique<sup>48</sup> dans un corpus journalistique issu de chacun de ces pays.

---

<sup>44</sup> Cet article est une version retravaillée de notre mémoire de Master dont la thématique sera poursuivie dans notre thèse.

<sup>45</sup> La loi dite Toubon (1994) pour la France et la Loi 101 (1977) pour le Québec.

<sup>46</sup> Il s'agit d'un *changement linguistique planifié*. D'après MARTIN & LOUBIER (1993 : 63), il existe deux types de changement linguistique : le changement linguistique spontané (naturel) et le changement linguistique planifié. Alors que le premier se produit à un moment donné par la libre concurrence des forces linguistiques et sociales au sein d'une communauté linguistique, le second est suscité par une intervention consciente comme celle de l'État.

<sup>47</sup> *L'aménagement lexical* est une « intervention sociolinguistique concertée qui porte sur la composante lexicale d'un système linguistique et qui vise particulièrement la description, le développement ou la diffusion du lexique d'une langue d'une collectivité sociale » (LOUBIER 2008 : 187).

<sup>48</sup> Dans cet article, notre emploi du terme « implantation terminologique » correspond à celui de QUIRION (2003 : 13) : « Il s'agit donc de l'installation, de l'établissement d'un terme (ou d'une terminologie) de façon durable dans l'usage ».

## I. Aménagement lexical

### I.1. Contexte sociolinguistique : contact des langues et interférence linguistique

Comme la question de l'anglicisme et de la politique linguistique ne se pose pas de la même manière en France et au Québec, il s'avère utile de comparer la situation sociolinguistique dans les deux pays. Du point de vue sociolinguistique, l'existence du phénomène de l'anglicisme implique que des locuteurs francophones aient été exposés à des productions discursives (orales ou écrites) dans la langue anglaise. Cela suppose soit des contacts physiques entre locuteurs, soit des contacts à travers le temps et l'espace par le biais de l'écrit (THIBAUT 2009 : 12). Bien que la langue anglaise fonctionne comme une langue dite d'adstrat<sup>49</sup> en France et au Québec, la nature du rapport entre les deux langues, en l'occurrence l'anglais et le français, diffère fortement. Concernant les locuteurs français, ils sont plutôt exposés aux contacts non-physiques, n'ayant en effet que rarement l'occasion de rencontrer des locuteurs anglophones. En revanche, les locuteurs québécois sont plus exposés aux contacts physiques avec la langue anglaise, surtout oralement. En outre, le contact avec l'anglais se fait au sein même de la compétence linguistique des locuteurs québécois car, d'après le recensement de 2011, 42,6% d'entre eux se sont déclarés bilingues (français-anglais)<sup>50</sup>.

Examinons de manière plus approfondie l'histoire de l'anglicisme dans chaque pays. En France, après la Seconde Guerre mondiale, en raison de la puissance socio-économique des États-Unis, de nombreux anglicismes ont été introduits dans le lexique français et les chercheurs ont commencé à s'inquiéter de cette propagation. Plus particulièrement, vers la fin des années 1950, la France a déclaré sa lutte contre les anglicismes, lesquels sont devenus le symbole d'« une démission devant les États-Unis » (REY 2008 : 119). De nos jours, de nombreux anglicismes sont constamment introduits dans la langue française de France, aussi bien dans la langue de spécialité que dans la langue courante.

Au Québec, qui a successivement connu la colonisation française (Nouvelle-France) puis, au terme de la guerre de la Conquête et du Régime britannique<sup>51</sup>, une coexistence entre le français et l'anglais s'est établie. Pourtant, ces deux langues n'ont pas toujours eu un statut égal, notamment sous la domination britannique. Une faible

<sup>49</sup> Une langue qui influence une autre langue sans que l'une se substitue à l'autre (THIBAUT 2009 : 12).

<sup>50</sup> « Au recensement de 2011, 42,6 % des Québécois se sont déclarés bilingues (français-anglais), mais 51,8 % ont affirmé ne parler que le français et 4,7 %, que l'anglais ».

([http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecdr\\_tlng2.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecdr_tlng2.htm))

<sup>51</sup> L'histoire du français du Québec commence avec les premières manifestations de la langue française en Nouvelle-France (1534-1760). Après la guerre de la Conquête (1754-1760), le Régime britannique a demeuré pendant 80 ans. (cf. Répertoire du patrimoine culturel du Québec, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do?methode=afficher>)

valeur socio-économique a été assignée au français et l'anglicisme a été introduit en masse dans les secteurs-clés de l'activité socio-économique (LOUBIER 2011 : 17). Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les Québécois ont dénoncé l'anglicisation issue de la domination des anglophones. L'anglicisme est donc devenu l'objet de nombreuses critiques. De surcroît, « l'intensité des échanges économiques et culturels avec les États-Unis a amené un changement de la langue prêteuse. Ce n'est plus tellement l'anglais britannique, mais l'anglo-américain qui influence les pratiques linguistiques des Canadiens » (LOUBIER 2011 : 20). Dans le but de défendre la langue française contre la domination de l'anglais, des efforts de terminologie ont été accomplis. Et depuis que la société québécoise s'est modernisée et que le français s'est transformé sous l'influence de l'économie et de la culture américaines, les attitudes face à l'anglicisme se sont également modifiées. Ainsi, à l'heure actuelle, certains anglicismes qui se sont généralisés au Québec, par exemple les termes *muffin*<sup>52</sup>, *jogging*<sup>53</sup>, y sont mieux tolérés qu'autrefois.

## 1.2. Législation linguistique

Dans le contexte politique, lorsque les locuteurs natifs sentent la langue nationale menacée, risquant d'être battue en brèche par une autre, des dispositions sont introduites pour contrer cette menace. Tel a été le cas de la France et du Québec, où les gouvernements ont pris des mesures en vue de promouvoir leur langue face à l'affluence des anglicismes, et ce, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Leur objectif était de franciser les termes d'origine étrangère et d'en recommander l'utilisation. Pour analyser les politiques linguistiques actuelles, et notamment l'aménagement lexical relatif aux anglicismes en France et au Québec, nous allons examiner le cadre juridique linguistique propre à chaque pays, en présentant les bases juridiques de l'aménagement lexical, les organismes chargés de la francisation des termes d'origine étrangère, plus particulièrement anglo-saxonne, ainsi que leurs actions pratiques en nous appuyant sur la documentation gouvernementale.

### 1.2.1. Législation linguistique de la France

- Bases juridiques

Trois bases juridiques concernent directement l'aménagement terminologique : la Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon, le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française et l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Ces trois dispositifs visent à enrichir la langue française en France. Plus particulièrement, la loi Toubon déclare que le français est la langue officielle de la République et affirme son utilisation obligatoire dans certains secteurs. Selon le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, la politique linguistique de la France s'attache à enrichir la langue française, à développer son utilisation et à

<sup>52</sup> « Gâteau rond de petite taille qui contient habituellement des fruits ou des noix et que l'on consomme au déjeuner ou comme collation. » (Grand dictionnaire terminologique)

<sup>53</sup> « Exercice physique qui consiste à courir à petites foulées sur terrains variés, à un rythme adapté à sa capacité. » (Grand dictionnaire terminologique)

améliorer sa diffusion en proposant des termes et des expressions nouvelles par la création d'organisations gouvernementales<sup>54</sup>.

- Organismes chargés de la francisation

En France, deux structures s'occupent officiellement de l'aménagement lexical : la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et la Commission d'enrichissement de la langue française. Elles collaborent avec des institutions partenaires, telles que l'Académie française ou le CNRS, afin d'enrichir la langue française de France. Les missions de ces organisations sont indiquées dans le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française et dans l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France :

« La commission d'enrichissement de la langue française examine les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par le délégué général à la langue française et aux langues de France ou dont elle se saisit elle-même. [...] La commission veille à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est langue officielle ou langue de travail. Elle concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés conformément au présent décret et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française. » (Article 8 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, modifié par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015)

« La délégation générale à la langue française et aux langues de France comprend : — la mission de l'emploi et de la diffusion de la langue française ;— la mission du développement et de l'enrichissement de la langue française ;— la mission de la maîtrise de la langue et de l'action territoriale ;— la mission des langues et du numérique ;— la mission de la sensibilisation et du développement des publics ;— le bureau des affaires générales et financières. » (Article 2 de l'Arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, modifié par l'Arrêté du 17 décembre 2012)

- FranceTerme et WikiLF

FranceTerme ([www.culture.fr/franceterme](http://www.culture.fr/franceterme)) est une base de données qui regroupe les équivalents recommandés par le gouvernement français. Nous pouvons y consulter notamment des termes français avec la date de leur publication au Journal Officiel de la République française, le domaine concerné, leur définition, ainsi que leurs

---

<sup>54</sup> « [...] En vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, [...], d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme, il est créé une commission d'enrichissement de la langue française. [...] » (Article 1 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, modifié par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015).

équivalents en langues étrangères, spécialement en anglais. Un autre site Internet, WikiLF ([www.wikilf.culture.fr](http://www.wikilf.culture.fr)), lancé par le ministère de la Culture et de la Communication, propose au public d'émettre son avis sur les néologismes. Sur ce site, élaboré selon l'idée que la langue française évolue au quotidien via l'usage de chacun, l'on peut « voter ou proposer un équivalent à un terme étranger soumis par la Commission générale de terminologie et de néologie<sup>55</sup>, ou encore soumettre à l'avis de la Commission un nouveau terme accompagné de sa définition. »<sup>56</sup> Le site WikiLF tient compte des sentiments et des attitudes du grand public face aux termes qui lui sont soumis, ainsi que leurs équivalents en français.

## I.2.2. Législation linguistique du Québec

- Bases juridiques

Au Québec, la Loi 101, dite Charte de la langue française, a été promulguée le 26 août 1977 pour promouvoir la langue française. Cette Charte, composée de 214 articles, eux-mêmes divisés en six titres, précise notamment le statut de la langue française comme langue officielle du Québec. Elle couvre toutes les activités législatives de la politique linguistique de cet État, y compris l'aménagement lexical, l'officialisation linguistique, la toponymie et le statut de l'Office québécois de la langue française, entre autres.

L'analyse du texte intégral de la Loi 101 permet de dégager les deux caractéristiques de la politique linguistique du Québec. Tout d'abord, celle-ci a pour objectif d'encourager l'utilisation des termes français, plus particulièrement dans les domaines économique et social. L'objectif de cette loi, adoptée dans le sillage de la Révolution tranquille<sup>57</sup>, étant de corriger l'inégalité entre l'anglais et le français, le gouvernement du Québec se focalise sur l'usage du français dans les milieux du travail, de l'enseignement et du commerce. Comparativement à la loi française, la législation québécoise est plus précise dans ses objectifs. Quatre objectifs<sup>58</sup> sont ainsi visés au Québec : renforcer le visage français de l'affichage public et de la publicité commerciale, améliorer l'offre de services en français pour les consommateurs, accroître l'usage du français chez les travailleurs et dans la vie des entreprises et, enfin, intégrer les jeunes immigrants dans l'école française.

En outre, le gouvernement du Québec cherche à encourager la protection et la promotion de la langue française tout en respectant les autres communautés

---

<sup>55</sup> Par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015, la Commission générale de terminologie et de néologie est devenue la Commission d'enrichissement de la langue française.

<sup>56</sup> <http://wikilf.culture.fr/a-propos>

<sup>57</sup> « Après une longue période caractérisée par l'immobilisme des structures sociales, la première moitié des années soixante assiste à un processus de réformes politiques, économiques et sociales menées par le nouveau gouvernement libéral de J. Lesage. Cette période est passée à l'histoire sous le nom de *Révolution tranquille* » (THIBAUT 2003 : 899).

<sup>58</sup> <http://www.spl.gouv.qc.ca/languefrancaise/politiquelinguistique/>

culturelles<sup>59</sup>. En effet, le but du gouvernement québécois n'est pas de proscrire l'utilisation de l'anglicisme, mais de reconnaître des emprunts implantés dans l'usage, à condition qu'ils répondent à certains critères linguistiques et sociolinguistiques (OQLF<sup>60</sup> 2007 : 8). En raison de la situation sociolinguistique, le gouvernement poursuit une politique d'emprunt souple, évitant de condamner systématiquement les emprunts. Selon l'OQLF (2007), quelques anglicismes, comme *lock-out*, *muffin*, *jeans*, *web*, *etc.*, sont acceptés officiellement par le gouvernement québécois.

- Organismes chargés de la francisation

Parmi les quatre organismes concernés par la politique linguistique québécoise, à savoir la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Secrétariat à la politique linguistique, c'est l'OQLF qui est le principal responsable de l'officialisation et de la francisation linguistiques. Ses missions sont indiquées dans la Loi 101 et dans la Loi 104, laquelle modifie la Loi 101.

« [...] **159.** L'Office définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises. [...] **160.** L'Office surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport au moins tous les cinq ans au ministre, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques. [...] **161.** L'Office veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises. Il peut notamment prendre toute mesure appropriée pour assurer la promotion du français<sup>61</sup>. » (Loi 101 ou Charte de la langue française)

- Le Grand dictionnaire terminologique

Le Grand dictionnaire terminologique ([www.granddictionnaire.com](http://www.granddictionnaire.com), dorénavant GDT), banque de terminologie informatisée du Québec, regroupe les termes proposés par l'OQLF. Bien que ce dictionnaire contienne essentiellement des données terminologiques, des mots d'usage courant y sont également traités (OQLF 2012 : 3). Il comporte plus de trois millions de termes informatisés : non seulement les fiches de l'OQLF, mais encore celles de ses partenaires internationaux, et est régulièrement alimenté et mis à jour.

### **I.3. Bilan : quelques caractéristiques de l'aménagement terminologique des gouvernements français et québécois**

- Point de mire : langue de spécialité vs. langue courante

<sup>59</sup> [http://www.tlfg.ulaval.ca/Axl/amnord/Quebec-5Politique\\_lng.htm](http://www.tlfg.ulaval.ca/Axl/amnord/Quebec-5Politique_lng.htm)

<sup>60</sup> Office québécois de la langue française.

<sup>61</sup> [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_11/C11.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html)

Selon nos observations, le point de mire des deux gouvernements est différent. En France, la politique linguistique tend à se concentrer sur la francisation des termes dans des domaines spécifiques plutôt que sur des mots de la vie quotidienne. En revanche, l'activité du gouvernement québécois ne se limite pas seulement à la francisation de termes spécialisés, l'objectif principal de l'aménagement lexical de l'OQLF étant de veiller à « ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises » (Article 161 de la Charte de la langue française). Par conséquent, les domaines traités sont nettement plus diversifiés par rapport à la situation française. Dans FranceTerme, les termes faisant l'objet d'une francisation sont divisés en 81 domaines différents<sup>62</sup>, alors que dans le GDT, pas moins de 163 domaines (y compris des domaines familiers pour le grand public comme l'alimentation) sont traités<sup>63</sup>.

- Portée de l'aménagement terminologique du gouvernement

Obliger les citoyens à utiliser les termes officiels peut susciter de nombreuses discussions au sujet de la liberté d'expression dans la société. C'est pourquoi quelques dispositions ont été déclarées non conformes à la Constitution en France. Par exemple, par la Décision du 29 juillet 1994, le Conseil constitutionnel a interdit à l'État d'imposer l'utilisation d'une terminologie officielle en dehors des missions des services publics. Il a affirmé que chacun était libre de choisir les termes :

« [...] cette liberté implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée ; que la langue française évolue, comme toute langue vivante, en intégrant dans le vocabulaire usuel des termes de diverses sources, qu'il s'agisse d'expressions issues de langues régionales, de vocables dits populaires, ou de mots étrangers [...] » (Décision n° 94-345 DC du 29 juillet 1994)

Au Québec, bien que l'emploi des termes et expressions officialisés ou recommandés par l'OQLF soit devenu obligatoire dans les secteurs administratifs, il n'est pas imposé dans l'usage privé.

- Coercition

En considérant tous les processus de la francisation des anglicismes exercée par les deux gouvernements, la directive concernant les termes officiels relève de trois types différents : la proposition, la recommandation et l'officialisation. Le critère de cette distinction réside dans la notion de coercition. En effet, le gouvernement propose l'usage d'un terme lorsqu'il veut inciter les usagers à l'employer plutôt que d'autres qui conviennent moins bien. Mais il recommande ou bien officialise l'usage d'un terme francisé lorsqu'il veut interdire l'anglicisme. En France, la directive est divisée en deux parties, la recommandation et l'officialisation. La majorité des cas de la francisation concerne la recommandation. En revanche, au Québec, l'intervention relève de trois types : la proposition, dont les termes sont classés en trois catégories (termes privilégiés, termes à usage restreint et termes déconseillés), la

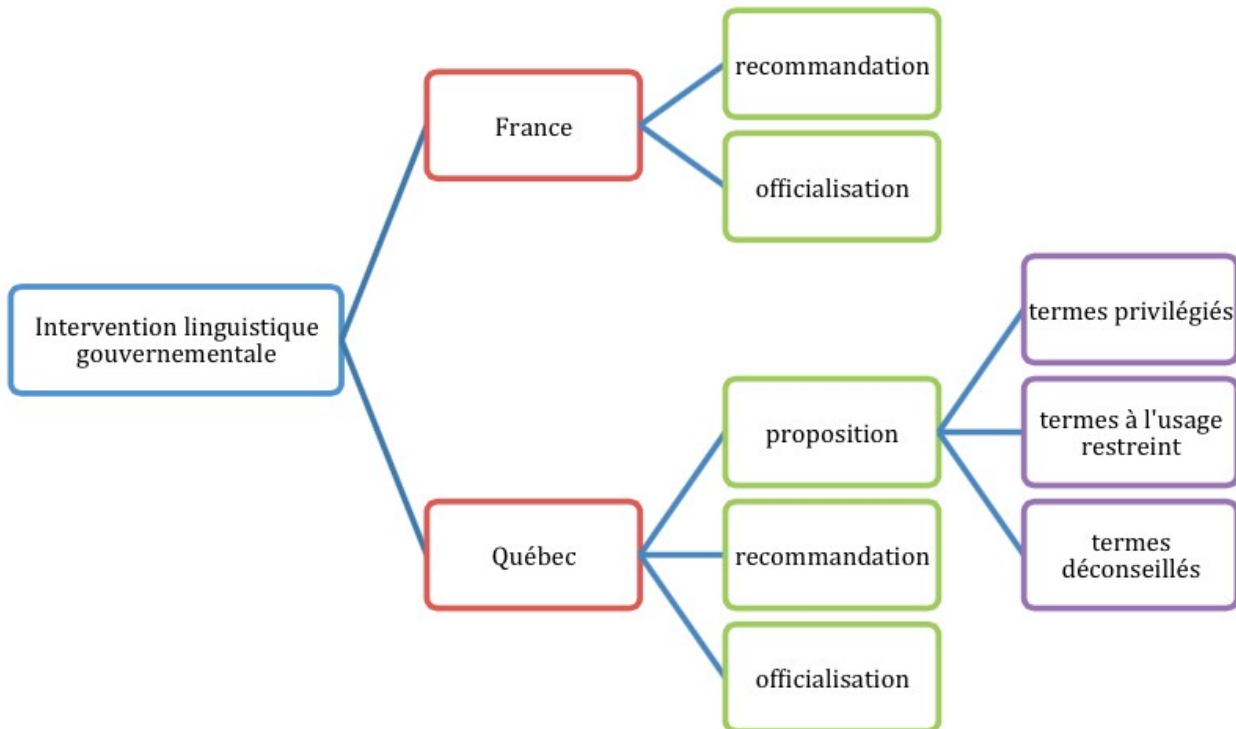
<sup>62</sup> <http://www.culture.fr/franceterme>

<sup>63</sup> <http://www.granddictionnaire.com>



recommandation et l’officialisation. Dans la plupart des cas, il s’agit de la proposition. Nous résumons cette division sous la forme du schéma suivant :

Figure 1 : Aménagement terminologique face aux anglicismes



Par exemple, le terme *courriel*, équivalent de l’anglicisme *e-mail*, est obligatoirement employé dans l’administration en France. Son emploi est également encouragé dans l’usage privé par la recommandation officielle de 2003. Cependant, au Québec, cet équivalent n’est qu’un terme privilégié, son emploi ne revêt donc aucun caractère obligatoire. En effet, les Québécois peuvent choisir parmi *courriel*, *courrier électronique*, *message électronique*, selon leur préférence.

En France, l’objectif de la diffusion de ces équivalents est de les implanter dans la langue en empêchant l’emploi des anglicismes correspondants. Au Québec, cette diffusion vise à stimuler la créativité de la langue française en élargissant le choix des équivalents français, tout en restreignant l’emploi des anglicismes nuisant à la vitalité du français. Il est difficile de définir les rôles des gouvernements français et québécois en un seul mot ; il nous semble toutefois que l’aménagement lexical du gouvernement français est plus prescriptif que celui du gouvernement québécois. Ce dernier a tendance à admettre des exceptions dans la mesure où elles respectent le cadre des règles qu’il a établies. En revanche, le gouvernement français tend à intervenir directement dans la langue, en imposant des règles dans la quête du bon usage de la langue française.

## II. Analyse de l’implantation terminologique

Dans ce chapitre, nous analysons l’usage de deux anglicismes, *smartphone* et *hashtag*, apparus de manière relativement récente dans les domaines de l’informatique et de la télécommunication, ainsi que l’usage de leurs équivalents français proposés par les gouvernements français et québécois dans deux quotidiens francophones, *Le Monde* pour la France, et *La Presse* pour le Québec. Ce travail nous permet de vérifier le degré d’implantation<sup>64</sup> et de généralisation de ces mots dans la langue écrite des journalistes. De plus, l’étude de la variation de la fréquence de ces termes au cours du temps nous permettra d’illustrer l’impact des politiques d’aménagement terminologique mises en place par les deux gouvernements<sup>65</sup>.

### II.1. Présentation du corpus

Pour notre analyse quantitative, nous avons délimité notre corpus à l’aide des archives de la presse *Europresse* qui regroupent des sources journalistiques. Comme sous-corpus, nous avons choisi un journal généraliste par pays, chacun étant limité à une période de 13 ans. Comme notre outil *Europresse* ne nous montre pas le nombre d’occurrences d’un mot, nous considérons le nombre d’articles. S’agissant de comparer les proportions respectives des mots et non des chiffres absolus, cela n’a guère d’incidence sur les résultats. Les tableaux 1 et 2 indiquent la composition de chaque corpus et leur taille :

Tableau 1 : Composition du corpus (consulté le 13 janvier 2015)

Communauté linguistique	Journal généraliste sélectionné	Corpus total (documents)	Période
France	<i>Le Monde</i>	542 442	13 ans (du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2013)
Québec	<i>La Presse</i>	599 434	

<sup>64</sup> Nous vérifions le degré d’implantation par le *coefficient d’implantation*. Le coefficient d’implantation est la « proportion d’utilisation d’un terme pour désigner une notion. [...] Deux valeurs sont divisées pour le calcul du coefficient : *a*. le nombre de fois où un terme est utilisé pour désigner une notion, divisé par *b*. le nombre de fois où cette notion est utilisée [...] » (QUIRON 2003 : 171).

<sup>65</sup> Sachant, bien évidemment, que l’aménagement terminologique du gouvernement n’est pas le seul facteur pour implanter un terme, nous ne traiterons néanmoins que ce facteur dans cet article. D’autres facteurs, qui bonifient ou réduisent les possibilités d’implantation d’un terme comme les variables terminologiques (brièveté, dérivabilité, motivation, *etc.*) et les variables socioterminologiques (attitudes linguistiques, résistance au changement, *etc.*), au dire de QUIRON (2003), seront étudiés dans notre thèse.

Tableau 2 : Corpus total (consulté le 13 janvier 2015)

	<i>Le Monde</i>	<i>La Presse</i>
<b>2001</b>	56 786	54 513
<b>2002</b>	48 562	54 850
<b>2003</b>	38 666	52 414
<b>2004</b>	41 523	50 160
<b>2005</b>	38 783	49 055
<b>2006</b>	35 338	51 187
<b>2007</b>	40 646	49 980
<b>2008</b>	40 725	47 943
<b>2009</b>	40 580	39 681
<b>2010</b>	41 121	37 366
<b>2011</b>	41 089	38 413
<b>2012</b>	41 201	39 585
<b>2013</b>	37 422	34 287
<b>Total</b>	<b>542 442</b>	<b>599 434</b>

## II.2. Étude de cas : *smartphone*

L'anglicisme *smartphone*, désignant un « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias<sup>66</sup> », employé originellement dans les domaines de l'informatique et de la télécommunication, a été introduit dans la langue courante avec la popularisation de l'appareil nommé par cet anglicisme. Afin de désigner ce téléphone portable, plusieurs termes sont attestés dans notre corpus journalistique : *smartphone*, *téléphone intelligent*, *téléphone mobile intelligent*, *ordiphone*, etc. Parmi eux, nous avons choisi l'anglicisme *smartphone* et ses équivalents officiels *téléphone intelligent*, *ordiphone* comme objet d'analyse<sup>67</sup>. En France, le gouvernement a proposé les deux équivalents francisés *ordiphone* et *terminal de poche*<sup>68</sup> afin de faire face à

<sup>66</sup> Petit Robert électronique 2015 (consulté le 13 janvier 2015).

<sup>67</sup> Dans cet article, nous considérons la relation entre l'anglicisme et son (ses) équivalent(s) comme relevant de la variation lexicale d'un point de vue variationniste. Tout d'abord, nous remarquons que l'emprunt est monosémique dans la plupart des cas. « L'emprunt fait passer d'une langue dans une autre le signifiant [signifiant graphique] d'un signe et une de ses désignations sans y faire passer en même temps la polysémie et la signification de ce signe » ; pour cette raison, il est possible d'utiliser l'emprunt en « ne laissant aucune place à l'ambiguïté ou à la confusion des champs terminologiques », dans un domaine plus ou moins précis (PERGNIER 1989 : 114-115). Ensuite, en ce qui concerne l'équivalent de l'anglicisme, c'est un mot créé en général par les commissions de terminologie qui le substituent par un mot de facture française. Il s'agit d'un changement du signifiant qui ne s'accompagne pas d'un changement sémantique dénotatif. Puisque ces paires de mots n'engendrent pas de problèmes particuliers d'équivalence sémantique, nous pouvons les traiter comme des variantes lexicales d'une même variable lexicale.

<sup>68</sup> Comme le terme *terminal de poche* n'est utilisé que dans l'usage métalinguistique de notre corpus, et que cette utilisation métalinguistique ne peut être considérée comme l'usage effectif, nous avons écarté ce terme de notre analyse.

l'anglicisme *smartphone*. Cette décision a été publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2009, d'après le site de FranceTerme et, depuis cette date, l'utilisation de ces termes est recommandée. Concernant le Québec, le gouvernement a traité cet anglicisme à plusieurs reprises : en 1997 pour la première fois<sup>69</sup>, ensuite en 2010 en proposant comme termes privilégiés les termes francisés *téléphone intelligent*, *téléphone-ordinateur*, *ordiphone*, dont la vedette est *téléphone intelligent*.

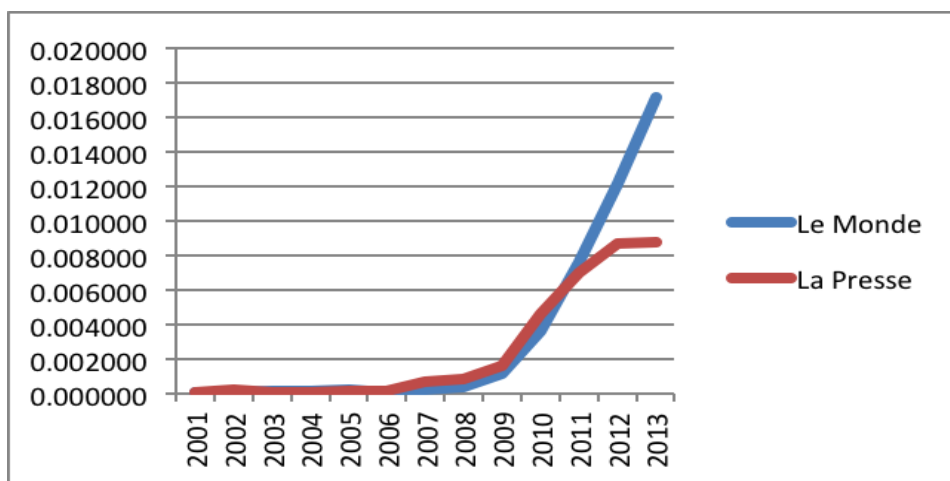
Tableau 3 : Fréquences absolue et relative (*smartphone*)

	France			Québec		
	<i>smartphone</i>	<i>téléphone intelligent</i>	<i>ordiphone</i>	<i>smartphone</i>	<i>téléphone intelligent</i>	<i>ordiphone</i>
2001	1 50 %	1 50 %	0 0 %	1 25 %	3 75 %	0 0 %
2002	1 33,33 %	2 66,67 %	0 0 %	4 30,77 %	9 69,23 %	0 0 %
2003	4 100 %	0 0 %	0 0 %	1 25 %	3 75 %	0 0 %
2004	4 80 %	1 20 %	0 0 %	2 66,67 %	1 33,33 %	0 0 %
2005	6 85,71 %	1 14,29 %	0 0 %	3 60 %	2 40 %	0 0 %
2006	2 66,67 %	1 33,33 %	0 0 %	1 12,5 %	7 87,5 %	0 0 %
2007	8 100 %	0 0 %	0 0 %	10 31,25 %	22 68,75 %	0 0 %
2008	12 85,71 %	2 14,29 %	0 0 %	6 15 %	34 85 %	0 0 %
2009	43 91,49 %	2 4,26 %	2 4,26 %	13 20,63 %	50 79,37 %	0 0 %
2010	136 92,52 %	10 6,8 %	1 0,68 %	7 4,09 %	164 95,91 %	0 0 %
2011	298 95,82 %	13 4,18 %	0 0 %	4 1,5 %	263 98,5 %	0 0 %
2012	481 95,82 %	20 3,98 %	1 0,2 %	7 2,03 %	336 97,67 %	1 0,29 %
2013	630 98,13 %	11 1,71 %	1 0,16 %	4 1,33 %	295 98,33 %	1 0,33 %

Le tableau 3 présente une liste complète qui comprend aussi bien la fréquence absolue que la fréquence relative (en pourcentages) de chaque terme tiré de notre corpus. Nous avons obtenu les cinq figures suivantes en considérant le nombre total de documents à notre disposition (voir tableau 2) et la fréquence absolue des termes *smartphone*, *téléphone intelligent* et *ordiphone* (voir tableau 3). Examinons ci-dessous ces figures les unes après les autres.

<sup>69</sup> Monsieur Xavier Darras de l'Office québécois de la langue française a fourni cette information.

*Figure 2 : Fréquence de la variable « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias » (toutes variantes confondues)*



La figure 2 indique la fréquence de la variable « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias ». Elle représente la fréquence absolue des emplois de l'ensemble des variantes dans notre corpus. Nous observons que l'emploi de cette variable commence à augmenter à partir de 2007 dans les deux quotidiens. Elle est fréquente aussi bien en France qu'au Québec jusqu'en 2011 mais, entre 2012 et 2013, le nombre d'utilisations dans notre corpus français est plus élevé.

*Figure 3 : Fréquence absolue de l'anglicisme smartphone*

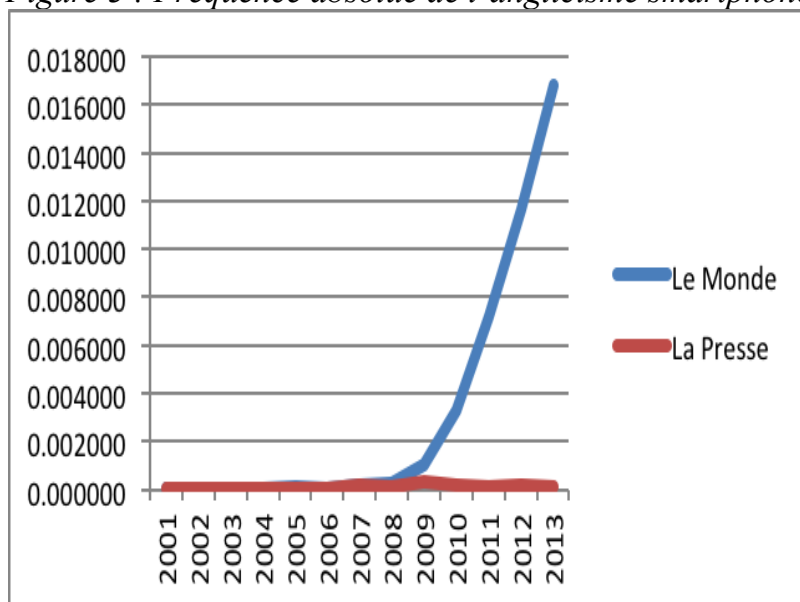
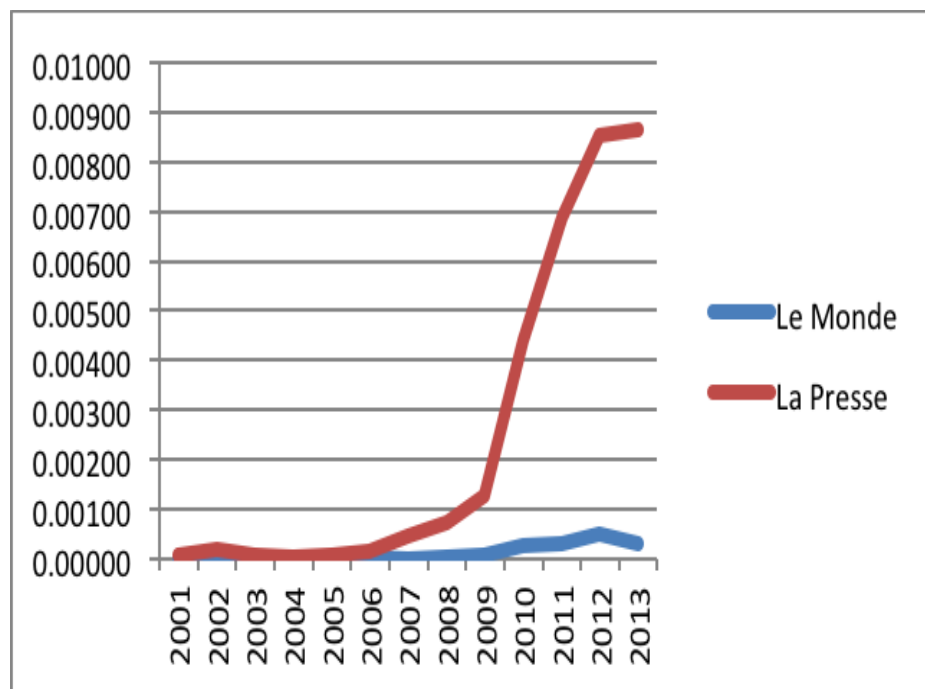


Figure 4 : Fréquence absolue des équivalents officiels

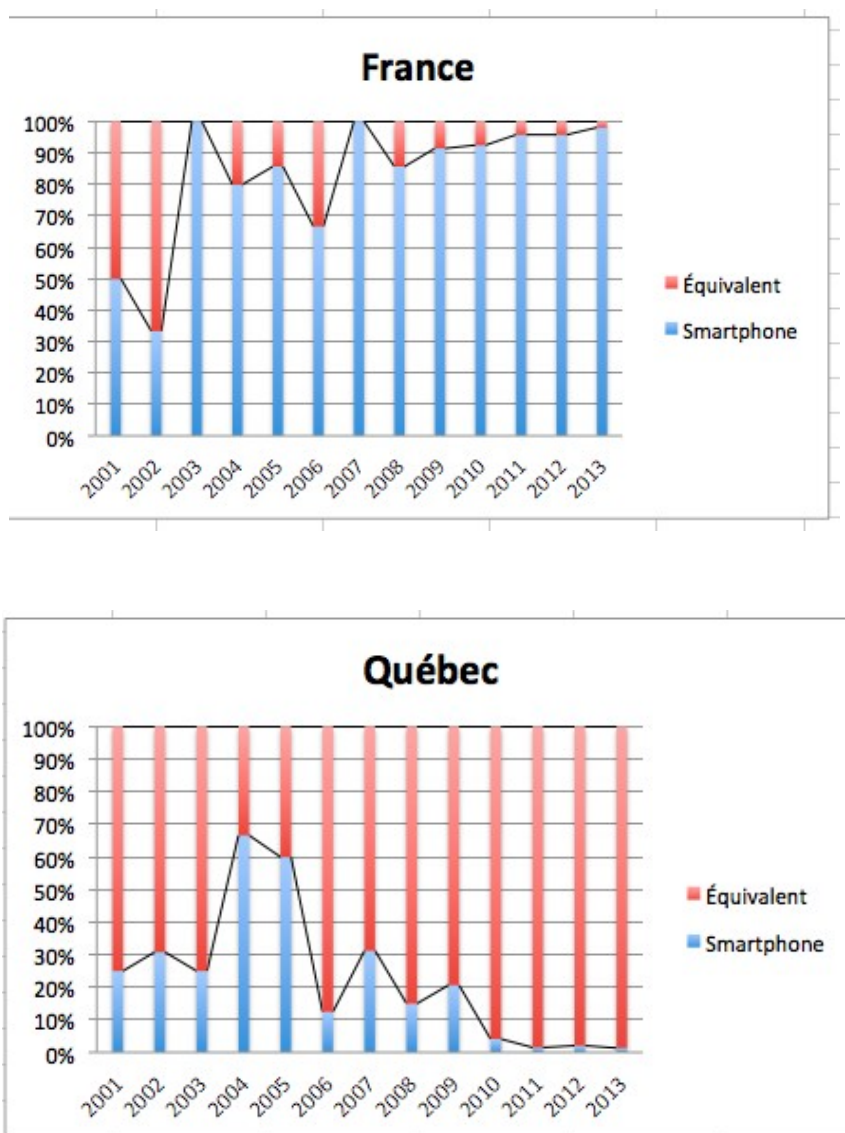


Les figures 3 et 4 présentent respectivement la fréquence absolue de l'anglicisme *smartphone* et celle de ses équivalents. D'après la figure 3, l'utilisation du terme *smartphone* en France se développe considérablement depuis 2009. Compte tenu du fait que le terme *ordiphone* a été recommandé cette même année, cela signifie que la tentative d'aménagement terminologique français n'a eu aucun effet. En outre, d'après la fréquence absolue du tableau 3, le terme *ordiphone* n'a été utilisé que cinq fois en cinq ans (entre 2009 et 2013), alors que le terme *téléphone intelligent* a été attesté 56 fois dans le corpus français. Dans le cas du Québec, l'utilisation de l'anglicisme *smartphone* commence à diminuer à partir de 2009 et, en contrepartie, celle de l'équivalent *téléphone intelligent* augmente brusquement. Or, ce moment coïncide avec l'intervention gouvernementale qui a eu lieu en 2010. Nous pouvons supposer que ce changement linguistique planifié a influencé, pour le moins, les pratiques langagières québécoises, même si ce n'est pas le seul facteur de l'implantation des équivalents français. Pour le moment, nous concluons que l'aménagement québécois fournit, sans aucun doute, plus de résultats effectifs que l'aménagement français.

Nous devons également noter que le terme *téléphone intelligent* était disponible pour les locuteurs québécois, avant que sa notion même n'ait été répandue dans la langue courante. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le gouvernement québécois avait traité l'anglicisme *smartphone* en 1997. C'est-à-dire que les locuteurs québécois pouvaient choisir le terme francisé *téléphone intelligent* avant la diffusion de cet anglicisme. Ce terme répond en outre à la préférence des journalistes par rapport au nouveau terme *ordiphone* qui a été mal accueilli, tant par la presse française que par

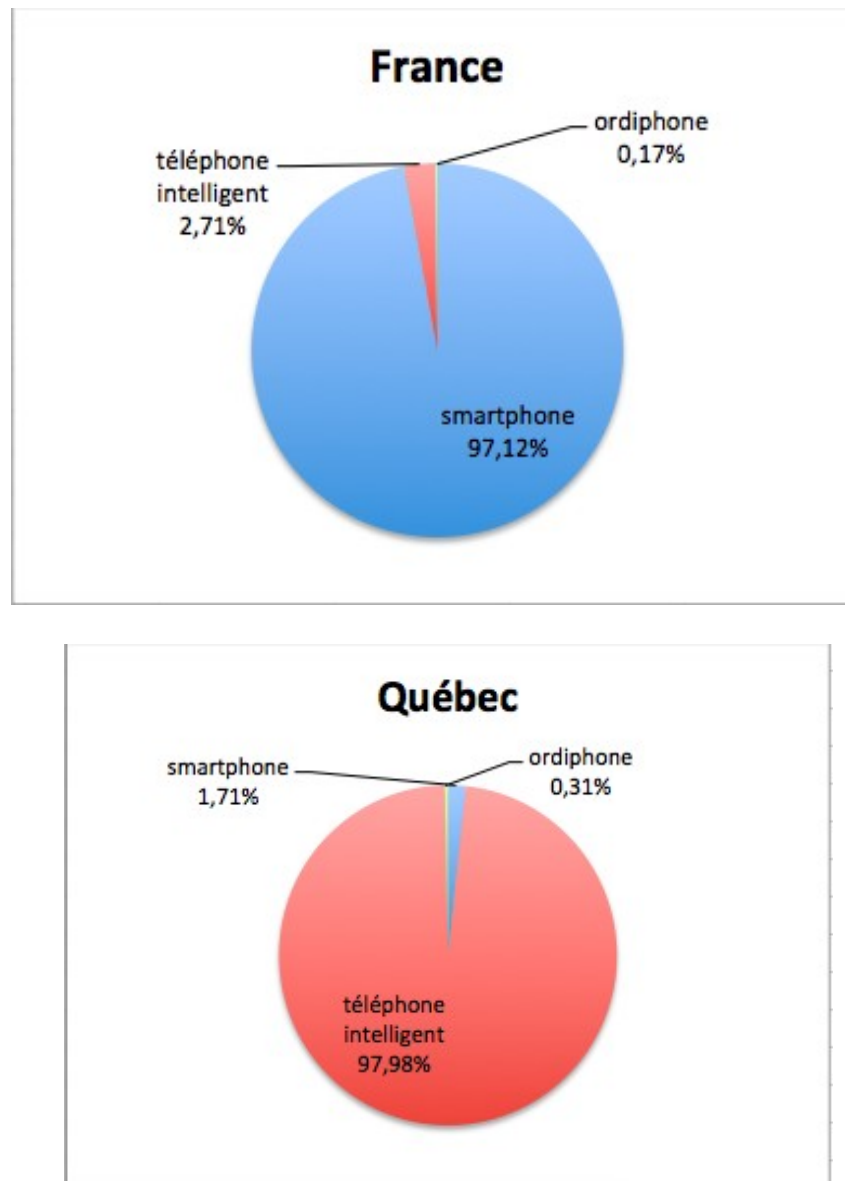
la presse québécoise. Bien que certains journalistes aient pris conscience de l'existence du terme d'*ordiphone*, son utilisation n'a pas été répandue<sup>70</sup>.

Figure 5 : Fréquence relative de l'anglicisme *smartphone* et ses équivalents officiels (*téléphone intelligent* et *ordiphone*)



<sup>70</sup> Une phrase extraite d'un article du *Monde* permet de constater que certains journalistes connaissent l'aménagement lexical proposé par le gouvernement français : « [...] Une tablette est un objet intermédiaire entre le smartphone (je sais que je devrais écrire ordiphone mais j'ai du mal) et l'ordinateur ultraportable ou Net Book. [...] » (14 mai 2012, *Le Monde*)

Figure 6 : Proportion de l'utilisation des variantes de la variable « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias » sur une période de deux années (2012 et 2013)



Les deux figures 5 et 6 représentent respectivement la fréquence relative de l'anglicisme *smartphone* et de ses deux équivalents officiels, ainsi que la proportion de l'utilisation des variantes sur une période de deux années. Examinons tout d'abord la figure 5 en détail. Elle nous montre, à première vue, que le degré d'implantation de l'anglicisme *smartphone* est plus élevé en France : alors que l'emploi de cet anglicisme y a régulièrement augmenté, passé de 85,71% en 2008 à 98,13% en 2013, son taux d'occurrence au Québec, dans la même période, a considérablement diminué, de 15% à 1,33%.

La figure 6 nous montre le degré d'implantation des trois termes sur deux années : *smartphone*, *téléphone intelligent* et *ordiphone*. Dans notre corpus français, le terme *smartphone* atteint 97,12% des occurrences totales et les deux autres équivalents occupent respectivement 2,71% et 0,17%. À l'inverse, au Québec, 97,98% des



occurrences représentent le terme de *téléphone intelligent*, tandis que l’anglicisme *smartphone* n’atteint que 1,71%. Comme dans le corpus français, le terme *ordiphone* est très peu implanté dans le quotidien québécois (0,31%).

### II.3. Hashtag

Dans cette partie, nous examinerons les deux équivalents officiels *mot-dièse* et *mot-clic*, proposés respectivement par la France et le Québec, face à l’anglicisme *hashtag* qui désigne un « mot-clé précédé du signe #, permettant de retrouver tous les messages d’un microblog qui le contiennent<sup>71</sup> ». Cet anglicisme figure dans deux quotidiens de notre corpus à partir de 2010 et son utilisation a augmenté grâce au développement d’un microblog devenu célèbre, Tweeter. Si, en France, le terme *mot-dièse* a été publié le 23 janvier 2013 au Journal Officiel en tant qu’équivalent français de l’anglicisme *hashtag*, le gouvernement québécois avait proposé le terme *mot-clic*, formé à partir de *mot-clé* et de *clic*, dès janvier 2011, soit deux ans plus tôt. Ces deux équivalents figurent dans notre corpus après l’intervention des deux gouvernements, à savoir *mot-dièse* à partir de 2013 dans le corpus français et *mot-clic* à partir de 2011 dans le corpus québécois, après l’intervention des gouvernements.

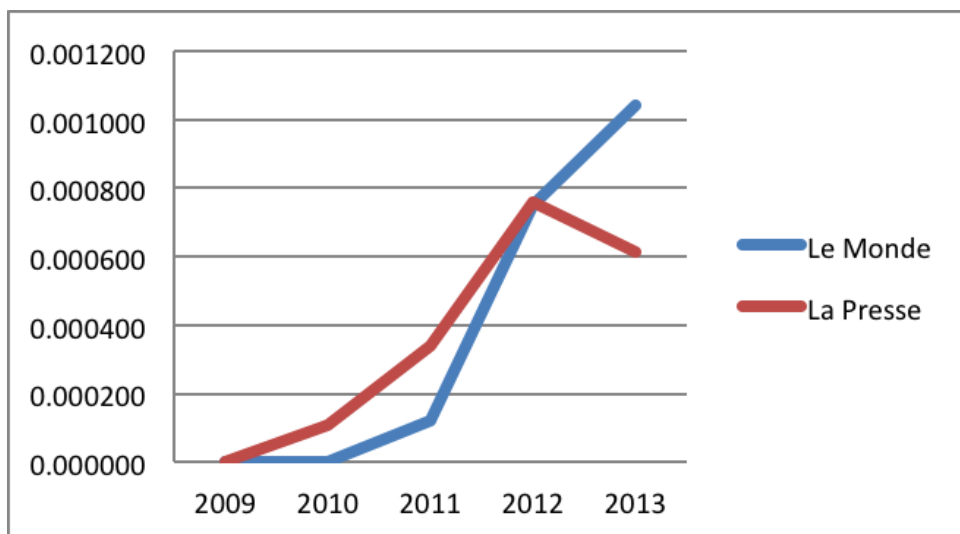
Tableau 4 : Fréquences absolue et relative (*hashtag*)

	France			Québec		
	<i>hashtag</i>	<i>mot-dièse</i>	<i>mot-clic</i>	<i>hashtag</i>	<i>mot-dièse</i>	<i>mot-clic</i>
2010	0 0 %	0 0 %	0 0 %	4 100 %	0 0 %	0 0 %
2011	5 100 %	0 0 %	0 0 %	3 23,08 %	0 0 %	10 76,92 %
2012	31 100 %	0 0 %	0 0 %	5 16,67 %	0 0 %	25 83,33 %
2013	27 69,23 %	11 28,21 %	1 2,56 %	4 19,05 %	0 0 %	17 80,95 %

Le tableau 4 présente les fréquences absolue et relative des termes en question sur une période de quatre ans, entre 2010 et 2013. Examinons successivement les figures 7 à 11.

<sup>71</sup> Petit Robert électronique 2015 (consulté le 13 janvier 2015).

*Figure 7 : Fréquence de la variable « mot-clé précédé du signe #, permettant de retrouver tous les messages d'un microblog qui le contiennent » (toutes variantes confondues)*



Considérant la figure 7, nous observons que l'utilisation de cette variable augmente à partir de 2010 dans les deux quotidiens et qu'elle est fréquente tant en France qu'au Québec jusqu'en 2012. Même si nous constatons que le nombre d'utilisations dans le corpus français est un peu plus élevé en 2013, il n'existe pas de grande différence en fréquence absolue : 0,001042% (39 fois) pour la France, 0,000612% (21 fois) pour le Québec.

*Figure 8 : Fréquence absolue de l'anglicisme hashtag*

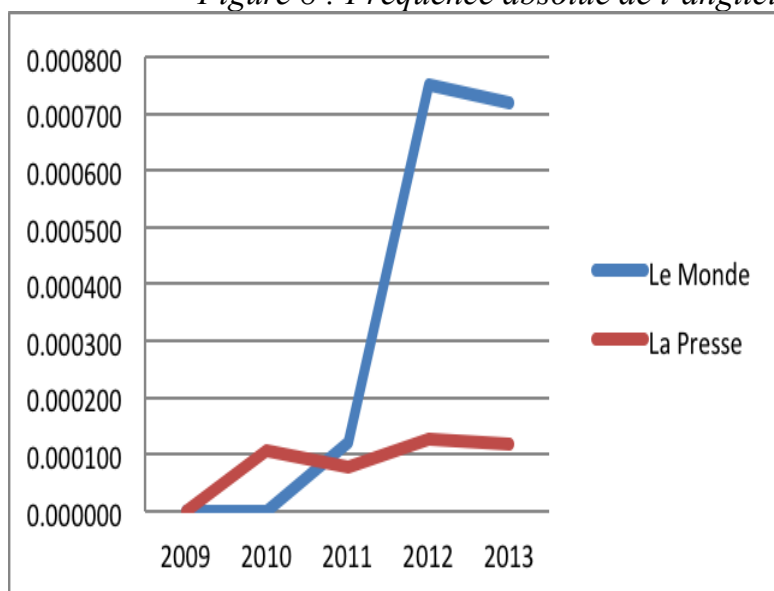
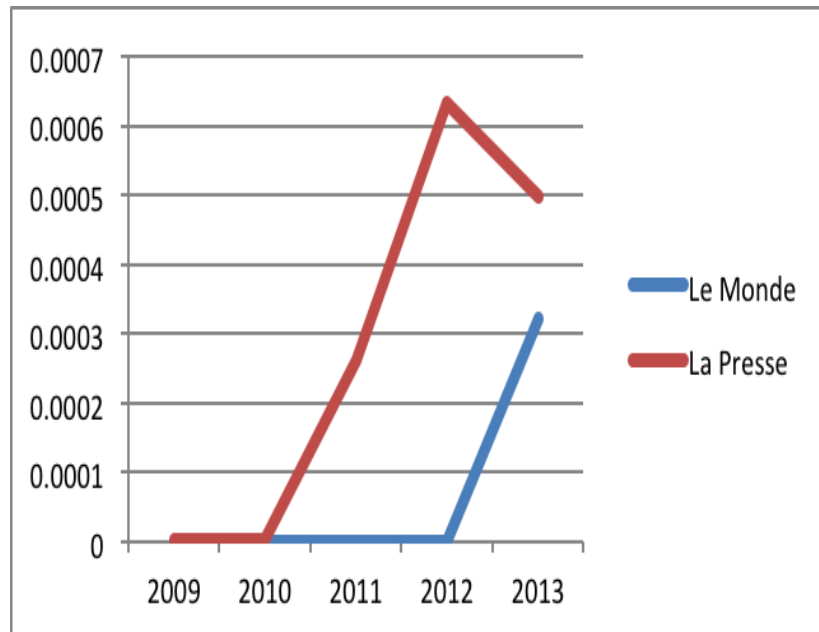


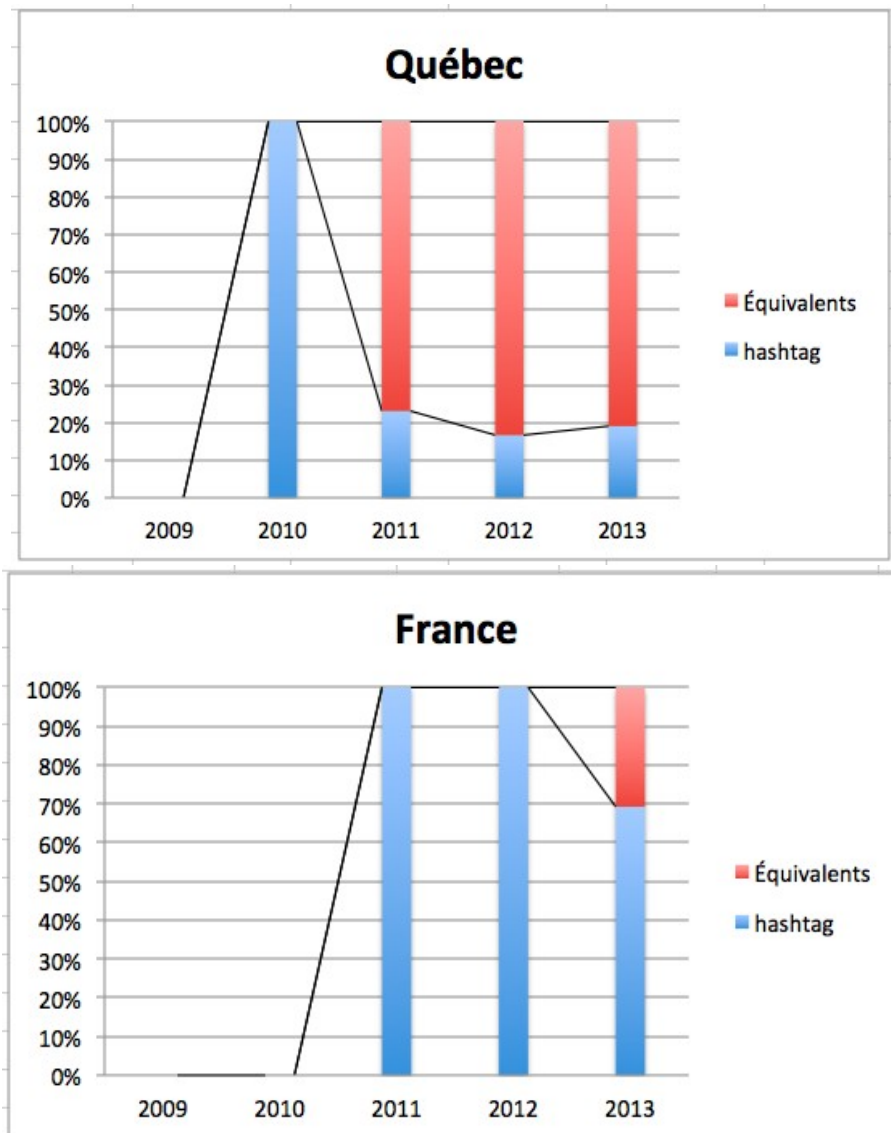
Figure 9 : Fréquence absolue des équivalents officiels



Regardons à présent les figures 8 et 9 qui présentent respectivement la fréquence de l'anglicisme *hashtag* et celle de ses équivalents officiels. D'après la figure 8, l'emploi du terme *hashtag* en France se développe fortement à partir de 2011 : en effet, en un an, le taux est passé de 0,000122% (5 fois) à 0,000752% (31 fois). Même si le gouvernement français est intervenu en 2013 par la recommandation du terme *mot-dièse*, cette action nous semble un peu tardive, ayant donné l'occasion aux journalistes d'implanter l'anglicisme *hashtag* dans leurs articles. À partir de 2013, le terme *mot-dièse* figure 11 fois dans notre corpus français et son occurrence est toujours faible par rapport à celle de *hashtag* (27 fois).

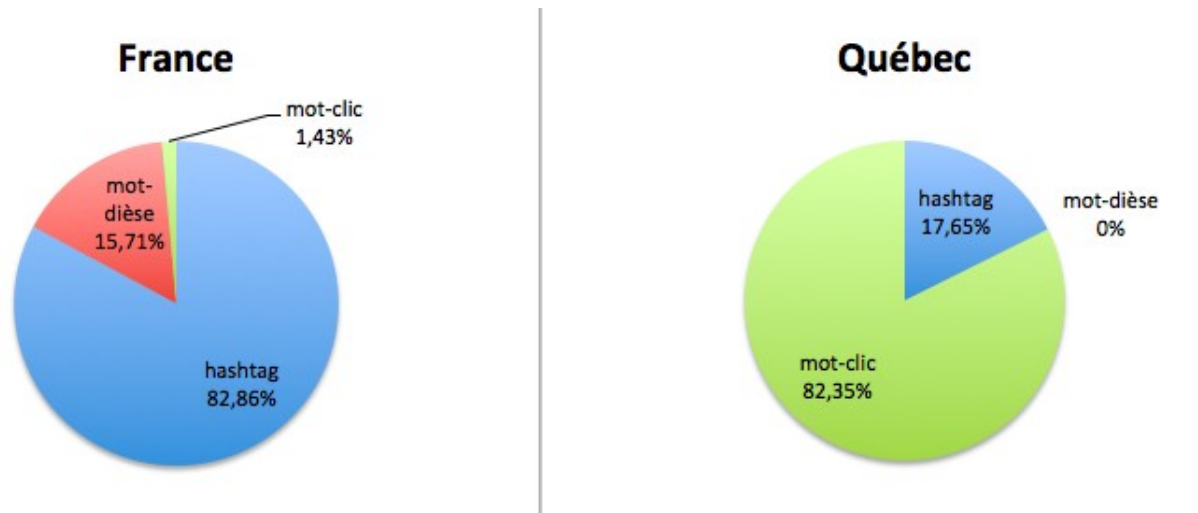
En ce qui concerne le Québec, il n'existe pas de grand changement dans l'utilisation de l'anglicisme *hashtag* entre 2010 et 2013, tandis que celle de *mot-clic* a augmenté à partir de 2011 quand le gouvernement du Québec est intervenu. Nous pouvons alors supposer que la politique d'aménagement lexical au Québec affecte, pour le moins, les pratiques langagières de ses locuteurs.

Figure 10 : Fréquence relative de l'anglicisme hashtag et ses équivalents officiels (mot-dièse et mot-clic)



La figure 10 présente le degré d'implantation des équivalents francisés et montre qu'il est nettement plus élevé au Québec durant trois années consécutives : les taux atteignent 76,92% en 2011, 83,33% en 2012 et 80,95% en 2013, alors qu'en France, pour la même période, nous relevons 0%, 0% et 30,77%.

Figure 11 : Proportion de l'utilisation des variantes de la variable « mot-clé précédé du signe #, permettant de retrouver tous les messages d'un microblog qui le contiennent » sur une période de deux années (2012 et 2013)



Pour terminer, examinons la figure 11. Nous constatons le degré d'implantation des trois termes : *hashtag*, *mot-dièse* et *mot-clic*. En France, l'utilisation de *hashtag* occupe 82,86 % de l'utilisation totale, l'emploi de l'équivalent *mot-dièse*, recommandé par le gouvernement français, n'obtient qu'un taux de 15,71 % et le terme *mot-clic*, avec 1,43 %, n'atteint pas les 2%. En revanche, au Québec, l'équivalent *mot-clic* arrive en première place avec 82,35 % du total et l'anglicisme n'occupe que 17,65 %. Le terme *mot-dièse*, proposé par le gouvernement français, est absent de notre corpus québécois.

#### II.4. Bilan

Si le moment où le gouvernement intervient dans la langue des locuteurs en proposant un équivalent francisé en face d'un anglicisme correspond au moment où ces locuteurs en éprouvent le besoin, les possibilités d'implantation d'un terme augmentent. Si les mots appropriés ne sont pas fournis au moment où les besoins du public commencent à augmenter, le gouvernement peut souffrir pour obtenir le résultat escompté. En effet, de nombreux chercheurs, dont QUIRION (2004) et GIAUFRET (2007), ont affirmé que l'activité tardive d'intervention gouvernementale aurait provoqué l'échec de la politique d'aménagement lexical. S'il n'existe pas de termes français appropriés à leurs besoins, les locuteurs emploieront l'anglicisme déjà existant. Étant donné que beaucoup d'efforts doivent être fournis pour modifier le comportement linguistique déjà installé, il importe d'intervenir au moment approprié. Selon QUIRION, « la livraison juste-à-temps est un concept inspiré des méthodes modernes de gestion. Elle consiste à livrer le terme ou la terminologie requise par les utilisateurs, au moment où ceux-ci en ressentent le besoin. Cette méthode nécessite une grande proximité des terminologues avec les usagers de la langue et implique un suivi serré de l'actualité spécialisée. La livraison juste-à-temps serait bénéfique pour l'enracinement terminologique » (Quirion 2004 : 198). Quant aux recherches de GIAUFRET, elle évoquent la rapidité de création « qui explique le succès de certains

néologismes québécois issus d'une activité néologique proactive » (Giaufret 2007 : 132). Notre analyse des deux anglicismes *smartphone* et *hashtag* est la démonstration de ce que nous avançons. Alors qu'en France, la réaction tardive de son gouvernement a provoqué l'échec de l'implantation des termes *ordiphone* et *mot-dièse*, au Québec, grâce à sa rapidité des activités d'aménagement lexical, les deux termes, *téléphone intelligent* et *mot-clic*, ont réussi à s'implanter contre les anglicismes correspondants. Nous pouvons constater que le gouvernement du Québec intervient mieux dans la langue écrite des journalistes que le gouvernement français.

## Conclusion

Dans cette modeste recherche, nous avons tenté de proposer quelques réflexions sur l'anglicisme et l'intervention linguistique gouvernementale en répondant à deux questions que nous avons posées au début de cette recherche : l'intervention linguistique des gouvernements français et québécois a-t-elle permis d'atteindre l'objectif visé ? Aujourd'hui, jusqu'à quel degré les termes francisés proposés par ces gouvernements sont-ils implantés dans la langue écrite journalistique ?

À travers l'analyse de l'implantation terminologique de deux anglicismes, *smartphone* et *hashtag* en France et au Québec, même si nous ne pouvons le généraliser à tous les cas d'aménagement lexical, nous concluons que la politique linguistique québécoise produit un effet visible sur la langue de la presse. En effet, les journalistes québécois recourent souvent aux termes proposés par leur gouvernement (*téléphone intelligent* dans 98,66% des cas et *mot-clic* dans 80,95% des cas en 2013), tandis que les journalistes français préfèrent utiliser les anglicismes correspondants (*smartphone* dans 98,13% des cas et *hashtag* dans 69,23% des cas en 2013). En France, malgré l'éloignement géographique des États-Unis et la politique linguistique assidue du gouvernement, nous constatons une plus grande utilisation des anglicismes dans la presse écrite.

Bien évidemment, il est difficile d'affirmer que l'aménagement lexical mis en place par le gouvernement québécois suffit, à lui seul, à modifier les pratiques langagières des journalistes. Plusieurs facteurs, comme la francisation dans les entreprises québécoises ou les attitudes linguistiques individuelles des locuteurs, peuvent également soit développer soit réduire les possibilités d'implantation d'un terme. Les contextes sociologiques et sociolinguistiques auxquels est confrontée cette communauté linguistique peuvent aussi influencer le degré d'implantation terminologique. Si l'on prend en compte uniquement l'aspect politique, le moment d'intervention est un des éléments décisifs pour l'implantation des termes dans la langue courante.

## Références bibliographiques

- ÉTIEMBLE, René. 1991 [1964]. *Parlez-vous français ?*. Paris: Gallimard.
- GIAUFRET, Anna. 2007. NormalisaTICE et implantaTICE : conflits, succès et échecs francophones dans la normalisation et l'implantation terminologique des nouvelles technologies pour l'enseignement. In *Synergies Italie*, III, 121-135. Sylvains les Moulins: Gerflint.
- HÖFLER, Manfred. 1982. *Dictionnaire des anglicismes*. Paris: Larousse.
- HUMBLEY, John. 1990. *L'intégration de l'anglicisme contemporain : étude comparative des emprunts lexicaux faits à l'anglais depuis 1945 en français, en allemand et en danois, reflétés dans les dictionnaires*. Thèse pour le doctorat d'État ès lettres et sciences humaines de l'Université Paris-Nord.
- LOUBIER, Christiane. 2008. *Langues au pouvoir. Politique et symbolique*. Paris: L'Harmattan.
- LOUBIER, Christiane. 2011. *De l'usage de l'emprunt linguistique*. Montréal: Office québécois de la langue française.
- MARESCHAL, Geneviève. 1994. Étude typologique et comparative de l'anglicisation et des anglicismes dans quatre aires de la francophonie. *Actes du Colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique. Communications, discussions et synthèses*, 25-37. Québec: Gouvernement du Québec.
- MARTIN, André & Christiane LOUBIER. 1993. *L'implantation du français. Actualisation d'un changement linguistique planifié*. Québec: Office québécois de la langue française.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2007. *Politique de l'emprunt linguistique*. Montréal: Office québécois de la langue française (OQLF).
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2012. *Politique éditoriale du Grand dictionnaire terminologique*. Montréal: Office québécois de la langue française.
- QUIRION, Jean. 2003. *La mesure de l'implantation terminologique : proposition d'un protocole. Étude terminométrique du domaine des transports au Québec*. Montréal: Office québécois de la langue française.
- QUIRION, Jean. 2004. État de la question sur la nature des facteurs d'implantation terminologique. In *Colloque international sur la traduction : Traduction et Francophonie. Traduire en Francophonie*, 193-200. Paris : Maison du dictionnaire.
- PERGNIER, Maurice. 1989. *Les anglicismes : Danger ou enrichissement pour la langue française ?*. Paris: P.U.F.
- REY, Alain. 2008. *Le français : une langue qui défie les siècles*. Paris: Gallimard.
- REY-DEBOVE, Josette & Gilberte GAGNON. 1980. *Dictionnaire des anglicismes : les mots anglais et américains en français*. Paris: le Robert.
- THIBAUT, André. 2003. Histoire externe du français au Canada, en Nouvelle-Angleterre et à Saint-Pierre-et-Miquelon. In Gerhard ERNST *et al.* (éds), *Histoire linguistique de la Romania*, vol. I (= *Manuels de linguistique et des sciences de communication/HSK XXIII/1*), 895-911. Berlin *et al.*: W. de Gruyter.
- THIBAUT, André. 2009. Présentation. In André THIBAUT (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, 11-16. Paris: L'Harmattan.

WARTBURG, Walter von. 1967. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 18. Band : *Anglizismen*, Basel: Zbinden.

### Sites Internet

Académie française. < <http://www.academie-francaise.fr>>

Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

<<http://www.dglf.culture.gouv.fr>>

Dictionnaire Larousse en ligne. < <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>>

Dictionnaire le Petit Robert 2015 en ligne. <<http://www.lerobert.com>>

Europresse. <<http://www.bpe.europresse.com>>

FranceTerme. <<http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/index.html>>

Grand dictionnaire terminologique. <<http://www.granddictionnaire.com>>

Office québécois de la langue française. <<http://www.oqlf.gouv.qc.ca>>

Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

<<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>>

WikiLF. <<http://wikilf.culture.fr>>

